

la Chambre, mais du peuple que nous présentons. Ce que vient de faire le premier ministre n'est ni plus ni moins qu'un coup d'Etat. Avant de consentir à figurer dans l'histoire comme auteur de cet acte, il aurait dû s'arrêter un moment et songer à son passé politique.

Monsieur l'Orateur, en Angleterre, le roi Charles a personnifié la tyrannie. Sa statue est près de Whitehall, et celle de Cromwell est à St. Stephens. Le peu de distance qu'il y a entre les deux semble l'expression d'une antithèse. En France, Louis XIV personnifiait l'absolutisme même; mais parvenu à son zénith, il glissa sur une pente qui devait entraîner la chute de la monarchie dans ce pays. En voyant, l'autre jour, le premier ministre présenter froidement un projet de résolution pour réduire à néant les droits et privilèges dont nous jouissons, je me suis rappelé Louis XIV entrant au parlement où étaient réunis les pairs du royaume, et faisant cette déclaration historique: "l'Etat, c'est moi". Si le Parlement canadien adopte les règles que comporte ce projet de résolution, le premier ministre pourra dire à son tour: "l'Etat, c'est moi". En effet, dès ce moment-là, l'Etat, ce sera le cabinet; le gouvernement du peuple par le peuple aura vécu, et nous assisterons à la résurrection de la chambre étoilée.

Vraiment, cette session aura été celle des merveilles; chaque semaine, chaque jour aura réservé une surprise à la députation et au peuple. D'abord, le 5 décembre dernier, le premier ministre est venu non pas déclamer, mais lire avec éclat, sur un ton solennel et doctoral, un discours élaboré dans le mystère et où il déclara qu'il y avait urgence au sujet de la défense de l'empire. Sa politique d'urgence avait vu le jour. D'abord ce fut un don, puis ce fut un prêt que le Canada était appelé à faire à la mère patrie. En premier lieu le Canada devait être dans la ligne de bataille, le danger était dans la mer du Nord; subséquemment, on nous apprit que la ligne de bataille devait être placée à Gibraltar; que nous ne nous battrions pas aux côtés des marins de la mer du Nord, mais que nous ferions alliance avec le sultan de Perak et que Gibraltar serait la base de nos opérations. Comme l'a dit un journal de Londres, en termes élégants et pimpants, la politique d'urgence s'est terminée par une tragédie impériale. Voici maintenant qu'on nous impose la clôture, la guillotine, et cet autre moyen de tuer les propositions d'amendements en détail, toutes choses si habilement rêvées par la droite. Cela s'est fait tout-à-coup à l'improviste, et, comme l'a dit le député d'Edmonton, nous avons pu avoir là un échantillon du nouveau régime tory. Les nouveaux maîtres, les nouveaux czars s'étaient joués de nos relations impériales; mais, non contents de cela, il leur faut

M. LEMIEUX.

à présent étouffer le Parlement canadien—que dis-je! le peuple canadien—en nous enlevant une de nos plus chères prérogatives, la liberté de la parole. Je le répète, c'est une session de merveilles. Tout le programme législatif énoncé par le Gouvernement depuis l'ouverture de cette session ressemble à la boîte de Pandore, d'où tous les maux s'échappent dès qu'on en soulève le couvercle. Au fond de cette boîte, toutefois, l'espérance était restée, tandis que dans celle que le parti ministériel a ouverte le désespoir seul paraît habiter.

La droite se réjouit de ce que certains de ses adversaires se sont déclarés favorables à une revision des règlements de la Chambre, il y a quelques années. Elle oublie donc que son chef et tous ses partisans, y compris vous-même, monsieur l'Orateur, se sont prononcés contre la clôture et la guillotine, il n'y a pas plus de deux ou trois ans? A la fameuse assemblée de Saint-Hyacinthe, dit-on, j'aurais déclaré qu'il y avait un vice dans notre procédure parlementaire; qu'il fallait l'en extirper et que, par conséquent, je me serais prononcé en faveur d'une revision des règlements de la Chambre. Monsieur l'Orateur, je ne répudierai pas les opinions que je puis avoir exprimées il y a deux ans. Il est vrai qu'elles ne lient pas le parti libéral, mais elles me lient moi-même, et je ne crains pas de me dire prêt à étudier et à établir de nouveaux règlements, si le premier ministre veut seulement accepter la proposition d'amendement du chef de l'opposition. Mais il faut que cette revision soit l'œuvre d'un comité mixte, qu'elle soit décidée de consentement mutuel, comme cela s'est fait autrefois au Parlement canadien et à la chambre des communes d'Angleterre. Je veux une revision à laquelle les deux partis consentent; mais je m'oppose de toutes mes forces à ce qu'une majorité arrogante vienne imposer le bâillon et la guillotine à la loyale opposition de Sa Majesté.

Le Gouvernement rougit déjà de sa conduite et il répand dans le pays, par l'entremise des journaux qui l'appuient, je ne dirai pas des mensonges—le mot est im-parlementaire—mais des inexactitudes. J'ai vu en titre dans la presse conservatrice du Canada: "Laurier pris dans ses propres filets."

Quelques VOIX: Parfaitement.

M. LEMIEUX: Ces messieurs applaudissent; ils approuvent. Bien plus, l'un des membres les plus distingués du Parlement, le représentant de Portage-la-Prairie, n'a pas craint de déclarer, l'autre soir, en réponse à une question, que l'honorable chef de l'opposition lui-même était l'auteur de l'article 17 du règlement de la Chambre.

M. MEIGHEN: Tel qu'il est actuellement; sous sa présente forme.